## Le Groupe CSF vous invite à la prochaine

## Permanence Conseil téléphonique de la journée du regroupement de crédits le 16 octobre 2025.



Sur la souscription de votre prêt regroupement de crédits

Votre avis de faisabilité en 30 minutes en nous appelant aujourd'hui.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager







Crédit
Social des
Fonctionnaires
Créserfi
Société de fi
Caution / Cr

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

**Pour vous inscrire cliquez-ici** ⇒

\*L'Association CSF vous offre 300 € pour la souscription d'un prêt de regroupement de crédits réalisé par l'intermédiaire de CRÉSERFI. Offre réservée aux adhérents du CSF à jour de leur adhésion. Cette offre n'est pas cumulable avec une autre offre bonifiée par le CSF et ne s'applique que pour un seul prêt par foyer. Pour bénéficier de cette offre, votre premier rendez-vous avec votre conseiller CRÉSERFI pour la mise en place de votre prêt de regroupement de crédits doit avoir lieu entre le 09 octobre et le 09 novembre 2025. La signature de l'offre de prêt et le déblocage des fonds doivent intervenir avant le 28 février 2026. Une fois les fonds débloqués, vous devez formuler votre demande de remboursement avant le 1<sup>er</sup> avril 2026 en remplissant un formulaire dont l'url et le flashcode sont communiqués sur le feuillet détaillant l'offre, qui sera remis par votre conseiller CRÉSERFI au moment du rendez-vous. Seront remboursées les 70 premières demandes qui respectent les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. Le remboursement sera effectué par virement sur le compte de prélèvement de l'adhésion au plus tard dans les 30 jours après l'enregistrement de votre demande sur le formulaire dédié. L'offre est valable dans la limite de l'enveloppe attribuée par l'association CSF pour cette offre.

CRÉSERF, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orias.fr) et ses partenaires prêteurs : CREDIT LIFT est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 €. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex, 542 097 522 RCS Évry. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 (www.orias.fr). Banque EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € -Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17660131676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.orias.fr). BNP Paribas Personal Finance - Établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France - Intermédiaire en assurance immatriculé sous le n° 07 023 128 (www.orias.fr). CFCAL - LE CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE (CFCAL Banque). SA au capital de 558 279 7€, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) STRASBOURG, immatriculée au cumerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 5685012828 - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ; CREATIS - SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - siège social : 61 av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 Villeneuve d'Ascq - RCS Lille Métropole sous le n° 8 419 446 034 - enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le numéro 07005776 (www.orias.fr) vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière. La liste complète des partenaires est sur www.csf.fr.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours.

Si le regroupement de credits ne concerne que des credits immobiliers ou si la part des credits immobiliers rachetés, dont trais et indemnites eventuels, depasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas ou le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre súreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter une adhésion annuelle renouvelable (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).